Document generated on 07/17/2025 3 p.m.

International Review of Community Development
Revue internationale d'action communautaire

Les réflexions du travail : propos sur les recherches et synthèses critiques de la commission Rochon

The Thoughts of Work: Remarks on the Researches and Critical Syntheses of the Rochon Commission

Las reflexiones del trabajo: comentarios sobre las investigaciones y síntesis crítica de la Comisión Rochon

Claude Nélisse

Number 20 (60), Fall 1988

Des recompositions du social éclaté

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1034123ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1034123ar

See table of contents

Publisher(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (print)
2369-6400 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Nélisse, C. (1988). Les réflexions du travail : propos sur les recherches et synthèses critiques de la commission Rochon. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (20), 171–178. https://doi.org/10.7202/1034123ar

Article abstract

This text is a formal invitation to the reading of the "Program of Research" of the Rochon Commission that appears of an outstanding quality, from three points of view. First, the approach is fully scientific in that it respects all the criteria that constitute social sciences. Then, its object is new: the diverse forms of the socio-sanitary work considered in itself. Finally, its results are democratic: the thoughts express, in their own way, the debates and the positions at stake in the socio-sanitary field itself.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 1988

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Les réflexions du travail : propos sur les recherches et synthèses critiques de la commission Rochon

C. Nélisse

Ce texte est une invitation expresse à la lecture des rapports de recherche et des synthèses critiques publiés par la commission Rochon (documents que nous désignerons ici, pour plus de commodité, par PR)[1]. Une telle lecture, en effet, ne va pas de soi. Cela tient d'abord au statut « d'annexes » qui affuble assez inévitablement ce genre de textes dès lors qu'ils ont été produits à la demande d'une commission d'enquête. Le plus souvent, ces productions sont définies comme un mélange d'informations expertes et de développement et justifications des propositions avancées par la commission. Le noyau dur du travail d'une commission est bien son rapport : message politique par excellence qui sera assez souvent entendu — à défaut d'être lu — avec toutes les partisaneries de circonstance. Dans cette logique, la lecture des annexes n'est motivée que par une recherche de légitimations « ad hoc ». Un tel intérêt de lecture se défend fort bien lui-même et ne demande donc aucune introduction.

En second lieu, il faut compter aussi avec une autre lecture dont l'intérêt, lui, est proprement professionnel ou disciplinaire ou, plus largement, thématique. À chacun sa spécialité, dit-on ; et il est toujours bon, utile, convenable et parfois même nécessaire, de se tenir au courant de ce qui se publie dans son domaine. De telles lectures — pour parfaitement sensées et légitimes qu'elles soient — ont une limite : elles font voir un état de la question dans une spécialité mais elles ne peuvent, par elles-mêmes, situer la place de cette spécialité (ainsi que les divers mouvements qui la constituent et la traversent) dans le contexte plus global qui la détermine. Bien qu'intéressante, la lecture spécialisée reste toujours prisonnière de ses bornes, qui ne la rendent, par ailleurs, ni nécessairement ni congénitalement aveugle.

Cela m'autorise à proposer une autre lecture qui, tablant en quelque sorte sur la précédente, prétend cependant en élargir la portée et en hausser les exigences. Il ne s'agira plus de lire « naturellement » l'un ou l'autre document au gré de nos intérêts premiers, mais de lire *toute* la production de ce programme de recherche (PR) en postulant au départ l'existence d'une *unité à rechercher*, laquelle n'exclut évi-

demment pas de possibles divisions ou fractures. Il ne s'agira donc plus de ne lire que « ce qui nous intéresse » dans le PR, mais de construire une lecture intéressée aussi adéquate que possible au PR même.

C'est que le PR me paraît d'une qualité remarquable, que je vais essayer de faire valoir ici en trois points. D'abord, sa démarche est « pleinement » scientifique en ce sens qu'elle respecte, pour l'essentiel, l'ensemble des critères tenus pour constitutifs des sciences sociales aujourd'hui. Ensuite, son objet est « neuf » : les diverses formes du travail socio-sanitaire considéré en lui-même (en dehors de toute définition professionnaliste a priori). Et, finalement, ses résultats sont « démocratiques » : ce sont des réflexions qui expriment, à leur manière, les débats et positions à l'oeuvre dans le champ socio-sanitaire lui-même [2].

Une démarche « pleinement » scientifique

Sans entrer dans les débats sur ce qui est scientifique ou ne l'est pas, on admettra comme une des caractéristiques constitutives de la science le fait que l'ensemble des savoirs y sont produits avec un minimum d'autonomie par rapport aux intérêts pratiques, politiques ou idéologiques qui en sont à la source. Non pas que la science dise la vérité, ni qu'elle soit neutre, objective... On admettra cependant — sous peine de lui refuser toute valeur spécifique — qu'elle met en oeuvre des manières de voir et d'analyser qui lui sont propres. Ainsi est-il admis qu'au coeur même de tout travail intellectuel — particulièrement dans le secteur des sciences humaines — se trouve en permanence une double contrainte : évaluer, justifier, légitimer ou critiquer une action ou un état de fait d'un côté, mais aussi décrire et expliquer une partie du réel conformément à un « esprit scientifique » de l'autre côté.

Quand nous disons que le PR est « pleinement » scientifique, nous voulons dire que sa démarche d'ensemble se distancie suffisamment de tout autre type d'approche ou de discours pour qu'on puisse la dire conforme aux pratiques scientifiques d'aujourd'hui. « Scientifique » ici n'est pas un label de qualité mais simplement la désignation d'un genre. À « pleinement scientifique » nous opposerions volontiers (d'une manière non péjorative et non absolue) « pleinement idéologique ». Cette opposition est très bien illustrée par la comparaison des productions respectives de la CESBES [3] et de la commission Rochon.

L'une et l'autre sont des « messages politiques ». Mais, dans les deux cas, les relations entre les rapports proprement dits et les annexes de recherche sont très différentes. Pour la CESBES, d'abord, il est impossible de les séparer. La production des uns et des autres, ainsi que l'a fort judicieusement constaté F. Lesemann [4], est un système de renvois thématiques, un enchevêtrement temporel dans la publication et le fait de rédacteurs assez indistincts. Ces derniers — qu'ils soient conseillers auprès de la Commission à titre de « spécialistes des sciences humaines et de la santé », ou chargés de recherche ou spécialistes de l'extérieur — ont tous travaillé sous l'emprise idéologique de la dite Commission, dont ils partageaient, à quelques exceptions près, les orientations centrales [5].

Pour cette Commission, la conjoncture permettait et commandait même l'invention, l'imposition et la mise en oeuvre d'un vaste système intégré de services universels légitimés par un « vrai projet de société ». On comprend dès lors que la production littéraire ait été un bouquet de discours politiques où les volumes constituaient plus des quasi-programmes politiques (aussi vite réalisés qu'ils étaient annoncés) et les annexes plutôt des « mythes politiques » ou des grands récits idéologiques et légitimateurs. À juste titre, F. Lesemann [6] a caractérisé doublement cette production (rapport et annexes confondus) : c'est de l'i-

déologie comme rhétorique et de l'idéologie comme action. C'est effectivement le propre de tout discours politique réussi que — pour pouvoir être dit réussi, justement, « accompli » — d'être à la fois un contenu énoncé et une énonciation effective. Il dit ce qu'il fait parce qu'il peut faire ce qu'il dit.

Autre conjoncture pour la commission Rochon, qui elle ne pourra prétendre à une telle performance. Tout au plus peut-elle « élaborer des hypothèses de solution » aux problèmes prioritaires qu'elle identifie. Son rapport est donc, en ses trois premières parties, un long « énoncé constatatif » qu'une dernière et quatrième partie clôturera par une parole politique à la fois sage et experte. « Outre le fait d'inscrire sa démarche dans une perspective de continuité et d'y associer le plus grand nombre possible de personnes et de groupes, la Commission a choisi de se définir comme un catalyseur du changement. En ce sens, elle a conçu son rapport davantage comme une étape en vue d'améliorer le système plutôt que comme un bilan définitif de ce qu'il faut conserver, améliorer ou changer » [7]. Cette parole politique n'a d'autre effet que de susciter discussions, échanges, débats... Elle n'accomplit rien par elle-même, et une fois qu'elle est dite restent les constats que les protagonistes des débats à venir voudront bien prendre ou non en considération. La puissance du rapport n'est pas dans le rapport ; une fois le geste posé, les conséquences s'enchaîneront (ou non), de par les volontés des acteurs, forces ou mouvements impliqués. Restent à la disposition de ceux-ci une série de dossiers et surtout l'ensemble des recherches et synthèses critiques qui constituent le PR.

Paradoxalement, une partie importante de la crédibilité d'une aussi modeste parole politique repose sur la qualité des constats, c'est-à-dire sur l'objectivité, la neutralité, la pertinence, la « complétude » des informations et analyses qui constituent 99 % des publications officielles. C'est dire que le PR est presque le seul pouvoir potentiel d'une parole par ailleurs assez ténue. Ainsi, dans cette conjoncture, la commission Rochon se devait-elle de valoriser la scientificité de sa production au point de faire de celle-ci son lieu de parole par excellence [8].

Une fois admise la nature « pleinement » scientifique de la démarche du PR s'ensuit une objection fort à la mode dans nos milieux. Cette importance de la science ne serait-elle pas démesurée ? Mieux : comment ne pas la tenir comme le « nec plus ultra » de la domination technocratico-rationnelle ? La réponse nécessiterait de très longs développements qu'à défaut de pouvoir me permettre ici je résumerai par trois courtes considérations.

La première est que le pouvoir de la science — du moins ici dans le cadre du PR en cause — est pour le moins des plus ténus. À lui seul ce PR, nous l'avons vu, ne sera jamais qu'une réserve d'arguments dont les usages seront laissés à la discrétion des protagonistes. Admettons qu'usages il y ait, et des plus nombreux qui soient ! Il faudrait encore montrer qu'il s'agit là du fondement du pouvoir technocratique. Si la question est légitime, on admettra qu'elle est bien difficile et qu'on ne peut raisonnablement se contenter de la simple affirmation de cette relation. Et même, quitte à aller à contre-courant de notre air du temps, en quoi la domination technocratique est-elle le dernier des maux qui nous soient tombés dessus ? Je veux bien m'interroger sur les effets, pervers ou autres, de la technocratie, mais à une condition : qu'on s'intéresse en même temps aux effets de son absence.

Si usage il y a ! Car enfin, nous devons bien admettre que cette technocratie des années à venir se développera bien sans lire une ligne du PR. C'est vraisemblablement ce qui risque le plus d'arriver. Malheureusement, parce que — et c'est ma dernière remarque — le discours scientifique, par son autonomisation et sa subordination au travail de la raison, peut être et devrait être une voix de plus dans les débats, où elle aurait un rôle particulier de médiation ou d'« aide à la décision ». La raison d'être d'un discours scientifique comme le PR est là : comme point de référence susceptible de permettre le dépassement des oppositions frontales entre opinions adverses. Et il s'arrête là : mis à la disposition des protagonistes, il ne sera jamais plus fort que la puissance que ces derniers y engageront.

C'est ici qu'on peut regretter — que je regrette pour ma part — que cette médiation particulière et limitée de la science et de sa raison soit si faiblement mise à contribution dans les luttes qui animent notre champ [9]. Il y va de ce pouvoir intellectuel qui, pour être toujours auto-criticable dans son exercice concret, doit d'abord être pleinement reconnu dans sa juste mesure. La difficulté pour nous, universitaires et chercheurs-es, reste encore d'admettre et de faire valoir que la production intellectuelle et scientifique ne peut contribuer aux débats qu'en transformant les questions qu'on lui pose et non en cherchant à les résoudre ; qu'en posant des questions proprement scientifiques auxquelles elle cherche des réponses de même nature et non en acceptant de traiter tous les problèmes qu'on

lui propose. Ce faisant, elle ne peut, au mieux, que contribuer au débat « démocratique ». Nous y reviendrons en fin d'article.

Un objet : les formes du travail socio-sanitaire [10]

En fait — tant pour le rapport de la commission Rochon que pour la plupart des textes du PR — nous sommes toujours dans « ce système des années soixante » et toute pensée dans et sur ce système ne peut en quelque sorte qu'avoir les mêmes thèmes (les mêmes catégories plus justement) comme matériaux (par exemple, service, santé, pauvreté, participation, développement, politique sociale, programme, prévention, État...). L'important est cependant de saisir les flexions que subit ce champ thématique, les manières dont y sont arrangées ces catégories. Si ces thèmes ou catégories étaient une scène, pour employer cette métaphore, nous dirions qu'il s'agit de changements de focalisation qui nous font percevoir aujourd'hui en avant-plan ce qui, hier, était dans le flou de l'arrière-plan. Et inversement.

Notre hypothèse est que, depuis les années soixante, nous connaissons trois manières de structurer notre regard sur cette scène et que le PR est une première promotion publique de la troisième.

La première focalise sur l'*acte professionnel*, dont elle cherche à expliciter la nature « vraie » et universelle (les finalités) afin, par la suite, de pouvoir ordonner et normaliser, par déduction, ses conditions d'exercice pratiques, techniques, organisationnelles, politiques... C'est le professionnalisme : regard indigène et autodéfinitionnel (et donc auto-apologétique), qui prétend détenir — et détiendra de fait — le monopole de l'interprétation légitime de ses pratiques. Le professionnel voit ce que fait le professionnel et il y lit immédiatement la nature, la portée et le sens objectif de ce qu'il fait. Il énonce alors ce qu'il en est et conséquemment ce qui doit être. Il lui reste à le faire advenir par son travail.

La montée de ce professionnalisme est bien antérieure évidemment aux années soixante, moment où il est déjà le « modèle culturel dur » des pratiques socio-sanitaires. C'est pourquoi la CESBES le tiendra, en toute inconscience positive, pour un acquis sur lequel elle pourra faire fond. Son attention et son travail se porteront alors sur les obstacles politiques et économiques que rencontre à ce moment-là l'autoréalisation du professionnalisme. Elle nous dira essentiellement que l'activité professionnelle est aussi un fait économique et qu'en cela elle bute sur un tenant et un aboutissant.

Le tenant : un développement économique qui n'était plus possible sans l'institution de la sécurité sociale au sens large. Et un aboutissant : tout cela a sinon un prix du moins un coût. Le concept de *service* est celui qui permettra de mettre économiquement en forme l'activité professionnelle en positionnant sa valeur dans le jeu des échanges et des équivalences marchandes. Que le financement soit nettement public et non privé est second par rapport au fait de la socialisation économique de l'activité professionnelle que permet le service. Tel est l'objet essentiel des analyses et discours à la fin des années soixante : le service professionnel, unité des deux contraires que sont, d'un côté, la valeur auto-référentielle, autonome de l'acte professionnel (un acte à la « valeur inestimable » !) et, de l'autre, la valeur économique, dépendante, donc, de son exercice socialisé (une valeur bien calculable elle).

La seconde focalisation — dont il serait intéressant mais trop long de montrer en quoi elle est liée au développement de la contradiction précédente — va déplacer le regard de l'acte professionnel (et de ses valeurs) à ses processus de production. On se rendra compte ici, avec la CESBES toujours et selon sa propre expression, « qu'avant l'individu était tout, maintenant c'est le système ». Ce système est plus fort que les professionnels, et *le service devient un programme*, une « politique objective », suivant la belle expression utilisée par le rédacteur du premier tome, sur *Les Services sociaux*. Le projecteur quitte les professionnels et met en lumière maintenant les relations entre tous les « agents qui ont pour tâche de..., pour fonction de... » et qui ne font bien ce qu'il font que dans la mesure où ils sont « les organes » du nouveau maître d'oeuvre : le système.

Mais que fait le système ? À « la » question des années soixante-dix et quatre-vingt, deux grandes réponses s'opposeront haut et fort. Une première parle de « hiérarchisation fonctionnelle », de « division des tâches », de « partage des responsabilités », d'« intégration » et d'« allocation rationnelle des ressources », de « contrôle des pratiques », de « (dé)centralisation

des pouvoirs »... Le mot clef est la *rationalisation* comme mode d'exercice des activités et des fonctions susceptibles d'assurer l'atteinte des objectifs politiques à la base du dit système. L'organisation rationnelle (dite aussi administration sociale) est « the one best way » à condition qu'elle soit expurgée de ses propres démons que seraient la bureaucratie et le corporatisme.

La seconde réponse s'oppose à la précédente en l'accusant justement de ne produire que de la dépendance et de la domination bureaucratiques, et, pire encore, en cachant des intérêts particuliers de producteurs derrière les intérêts universels de service ou d'aide ou de soins. Le discours ici se veut une dénonciation de l'écart entre les prétentions de la *technocratie* et ses effets réels, et une mise à nu de la perversité de ses promoteurs.

Mais ces deux réponses sont des adversaires complices qui, par leur antagonisme même, ont enfermé les discussions et recherches sur un objet commun dont elles présupposaient l'existence : *l'exercice systémique et technocratique* des activités professionnelles comme mode unique de domination de l'État sur tous ses citoyens, qu'ils soient ici producteurs ou consommateurs.

C'est ce présupposé qui est abandonné, moins par la Commission elle-même que par la plupart des chercheurs-es qui ont participé au PR. C'est le troisième changement de perspective qui nous fait pénétrer maintenant dans « les boîtes noires » d'un système qui ne serait plus qu'un réseau aux mailles très inégalement et lâchement tressées. On ne prétend pas prouver qu'il n'y a plus de système : on observe simplement, en faisant « comme s'il n'y en avait plus ». Au mieux, il y a un champ, des secteurs, des réseaux, avec des dynamiques, des acteurs, des règles, des intérêts, qu'il faut expliquer et dont il faut interpréter les interactions par ce qui est concrètement observable et inhérent au champ observé lui-même. Inutile de recourir à ces grandes catégories sociologiques ou politiques à portée universelle (rationalisation des services, contrôle socio-politique, développement social, reproduction...) qui étaient seules capables de dévoiler les « causes profondes » ou les « ressorts cachés » du système. Les termes de l'explication sont déjà là, dans ce qui est à expliquer ; et l'analyse veut alors en quelque sorte rendre compte, sans plus, de l'autosuffisance, de l'immanence ou de la positivité des pratiques en jeu.

Finis — ou du moins rejetés dans l'ombre — les grands débats et combats sur les finalités et les fonctions ; finies les grandes recherches comparant les inputs et les outputs du système ; finies les « démonstrations » autour des politiques sociales comme mécanismes de reproduction ou des structures du système comme autorégulation et adaptation aux changements... Ce n'est pas que ces problématiques soient devenues inactuelles (et de nombreux documents du PR y font directement et abondamment référence) ; mais c'est comme si chacun tenait pour acquis les résultats de ces analyses passées et qu'il lui importait plus maintenant d'éclairer de l'intérieur les boîtes noires en se demandant : « mais au fond que fabriquent-elles donc ? ». L'objet devient *le travail* qui s'y fait, ou ne s'y fait pas.

Les intérêts d'une telle perspective sont nombreux. D'abord, elle pose des questions simples, ne nécessitant que des réponses de fait. Par exemple : « que fabrique un CLSC ? » Réponse : « il fait du maintien à domicile en remplissant, entre autres, quelques centaines de formulaires CTMSP par an » [11]. Mais cette question peut se dédoubler : « que fabrique le CLSC quand il fait du maintien à domicile ? » Première réponse possible : « de la prévention ». La question peut encore se « détripler » : « que fait le CLSC quand il fait de la prévention par le maintien à domicile ? » Deuxième réponse possible : « il empêche l'expression politique des problèmes produits par la crise ». La première réponse aurait pu être : « c'est de la prévention parce que celle-ci est la finalité du CLSC ». La deuxième réponse aurait pu être : « il occulte les problèmes parce que l'exercice technocratique des pratiques imposé par... ». La différence entre ces deux dernières réponses aujourd'hui « abandonnées » et leurs premières formulations est que celles-ci ne sont pas une réponse globale « a priori ». On peut répondre ce qu'on veut à la condition expresse de le faire valoir à partir d'une analyse « empirique » de la situation.

Second intérêt d'une telle perspective : se demander ce qu'une boîte noire fabrique, c'est soupçonner que les choses pourraient ne pas toujours fonctionner comme on le dit. D'où un regard interne du genre : « comment cela fonctionne-t-il *au juste*, qui fait quoi *en fait*, comment et pourquoi ? Que fabrique le CLSC quand il fait du maintien à domicile ? Il voit à ce que des intervenantes remplissent un formulaire CTMSP. Et que fabrique l'intervenante avec ce formulaire ? Il y en a qui le remplissent très soigneusement, d'autres qui « en remettent », en cachent ou en inventent ». La perspective ouvre inévitablement sur une analyse (psycho-) sociologique du travail au sens strict.

Dernier intérêt : le découpage des boîtes noires est tout à fait artificiel et une boîte noire peut

être n'importe qui ou n'importe quoi pour peu qu'un regard décide de découper ici plutôt que là dans le tissu des processus. On peut aussi se demander : « qu'est-ce que fabriquent les syndicats avec la CTMSP, et les femmes avec le syndicat, et les intervenantes avec les clientèles pauvres, et l'État avec la pauvreté, et les médecins avec l'État ? » L'enfilade est volontairement caricaturale ; elle fait voir cependant à quel point cette perspective fait table rase de tout a priori au point d'être en quelque sorte « le degré zéro » de l'analyse.

C'est précisément là, à nos yeux, une caractéristique importante de la grande majorité des textes du PR. Chacun ausculte quelques phénomènes qui traversent l'une ou l'autre boîte noire (quel que soit son niveau), essayant par là de mettre au jour des processus de fabrication qu'on peut appeler plus scientifiquement des formes du procès de travail.

Les réflexions du travail

Mais attention, le travail ici ne peut plus donner lieu à une définition claire et nette. Il n'a plus d'« unité substantielle » comme dans la perspective professionnaliste (« notre travail, c'est de soigner ; le tien est d'aider la personne qui...) ou dans la perspective de l'exercice systémique-technocratique (le travail sanitaire consiste à définir, coordonner, planifier... des activités qui... dans des conditions X ou Y, font que...). Il n'y a plus maintenant que des ensembles de gestes « libres » et de procédures ; de mouvements et de fixations ; d'opérations strictes et de projets ; de possibles et d'impossibles ; de formel et d'informel, ensembles qu'on ne peut chercher à comprendre qu'en les resituant dans les contraintes de toute nature qu'« imposent » — avec une force inégale bien sûr — tous les acteurs sociaux effectivement impliqués.

L'a priori d'une telle focalisation ou perspective est qu'il n'y a plus de définition a priori du travail, parce que chaque acteur, une fois « forcé de travailler » [12], devient définisseur de son travail, ou du moins prétend participer aux luttes pour la définition de ce travail et de ses diverses mises en forme. Ainsi le PR ne peut-il avoir au départ une théorie du travail. Cela ne signifie nullement que chaque chercheur-e ou équipe puisse se passer d'une « théorie scientifique » toujours nécessaire à sa recherche. Mais une telle théorie — même si elle relève à sa façon d'une philosophie ou d'une position idéologico-politique — est plus un point de vue, une position sur le réel (une position possible du réel) que la vérité du réel. Dit autrement, les théorisations diverses à la base des recherches du PR ne sont que l'expression scientifique (bien ou mal faite, c'est autre chose) de façons de voir et d'agir constitutives aujourd'hui du champ socio-sanitaire. Ainsi chaque recherche peut-elle prendre pour objet empirique le problème X ou le phénomène Y ou le processus Z, et ce avec le point de vue partisan qui sera le sien. L'important est que ce point de vue soit explicité en se confrontant à « du réel » qu'il se doit d'expliquer.

Le PR comme totalité rassemblant et juxtaposant les diverses positions à l'oeuvre dans le champ (professionnaliste, technicienne, féministe, populiste, technocratique, économiste...) peut alors être dit « scientifico-démocratique ». Son objet (les formes du travail) n'étant plus défini par sa supposée vérité, il nous reste « simplement » l'ensemble des réflexions que renvoie le miroir déformant de ces diverses positions. Dès lors, lire le PR, c'est (peut-être) reconnaître et comprendre les divers mouvements intellectuels qui pensent aujourd'hui le champ et participent ainsi activement à sa mise en oeuvre. C'est une manière proprement scientifique — limitée mais « réelle » — d'intervenir démocratiquement dans les débats politiques que la commission Rochon veut susciter.

Cela étant, il y a des limites à cette « démocratie scientifique » dont il faudrait certes prendre la mesure. De plus, une telle pers-

pective sur le travail n'a pas plus qu'aucune autre les vertus de l'objectivité et, pour être appréciée à sa juste valeur, devrait être rapportée aux conditions sociales, économiques ou politiques qui, aujourd'hui, la commandent. Mais encore faut-il, avant de la soumettre elle-même à cette analyse, en reconnaître l'existence et la relative nouveauté. C'est ce que j'ai essayé de faire ici, convaincu que l'exercice en vaut la peine, mais sans la moindre certitude d'y avoir réussi. Puisse au moins le goût de lire les recherches et synthèses critiques de la Commission s'en trouver affermi... !

Claude Nélisse
Département de service social
Université de Sherbrooke

Notes

[1] Commission Rochon, *Programme de recherche*, Les Publications du Québec, 1987. Ce programme comprend un recueil de résumés et 45 textes séparés appelés « recherche » ou « synthèse critique ».

[2] Je n'ai malheureusement pas encore trouvé le temps de lire attentivement les 45 textes. Les commentaires que je vais faire reposent cependant sur une double lecture du *Recueil des résumés* et sur une première lecture de reconnaissance de la plupart des documents.

[3] CESBES : Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (dite aussi commission Castonguay) qui, à la fin des années soixante, créa et justifia à la fois un réseau public de services socio-sanitaires et une conception d'ensemble de ces services.

[4] Dans son livre intitulé *Du pain et des services* (Montréal, Saint-Martin, 1981, p. 85-93).

[5] « Il lui importait (à la Commission), dès le début, de bien circonscrire son mandat afin d'orienter tous ses travaux particuliers en fonction de l'ensemble. Une fois cette phase terminée, il lui apparut que l'ampleur des questions en cause lui commandait de s'entourer de conseillers compétents dans les diverses sphères de ses préoccupations. Après avoir dressé un inventaire des études à effectuer, elle commença à en confier l'exécution à son personnel de recherche ou à des spécialistes de l'extérieur » (CESBES, vol. I, *L'assurance-maladie*, p. XI.).

[6] Parties 2 et 3 du chapitre 3 de l'ouvrage déjà cité.

[7] Commission Rochon, *Rapport*, p. XI. Opposons à cela le passage suivant : « Le rôle essentiel de notre Commission (la CESBES ici) est donc de présenter au gouvernement une conception d'ensemble de la sécurité sociale, à la fois dynamique et adaptée aux besoins, aux caractéristiques et aux ressources du Québec » (ouvrage cité, p. XI).

[8] À quoi il faut ajouter que la commission Rochon pouvait disposer d'importantes infrastructures de recherche qui faisaient nettement défaut à la CESBES. Mais la pauvreté des moyens dont cette dernière s'est dite victime ne peut expliquer à elle seule les limites de son travail scientifique. C'est sa conception même de l'activité scientifique qui est en cause : elle dira elle-même que les recherches ne sont que des étapes préliminaires susceptibles, par ailleurs, de n'alimenter que des conflits idéologiques. Pleinement au fait de sa puissance politique, elle ajoutera que « dans la perspective de la politique, science et art du gouvernement, la Commission, en étudiant les différentes définitions du bien-être, a retenu de chacune d'elles des éléments de valeur universelle et des éléments relatifs à notre milieu et à notre époque » (*Le Développement*, vol. III, tome I, p. 14-17).

[9] Il y a pour moi toujours ici difficulté dans la mesure où, paradoxalement, la démarche scientifique ne va jamais de soi dans des secteurs comme les nôtres, où la maîtrise des actions professionnelles est définie comme « à la fois un art et une science » (c'est-à-dire une science au service d'un art) ou encore comme « pratique et théorie » (c'est-à-dire comme théorie au service d'une pratique). Dans nos « milieux » dits universitaires et scientifiques, « nos » sciences — à l'exemple des sciences de l'administration ou mieux encore de l'éducation — ne sont pas construites (et ne l'ont jamais été à vrai dire) sur le modèle des « sciences appliquées ». Elles se définissent, de manière immédiate et pré-critique, comme « sciences de l'action », dont la vocation est de faire progresser les organisations, ou d'améliorer l'école pour les unes et de rendre plus performant et productif notre système socio-sanitaire pour celle qui nous intéresse.

[10] Il y a dans l'oeuvre de la commission Rochon (rapport et recherches compris), en regard du travail social, un anachro-

nisme assez particulier et fort sérieux. S'intitulant traditionnellement « Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux », une telle commission définira volontiers le travail social comme adjoint de la santé. Elle s'exposera dès lors à ne saisir le juridique que comme support ou contrainte *externes* au travail social lui-même. Si donc la dimension socio-sanitaire de ce travail est bien mise au jour, il y a par ailleurs oubli, voire occultation, de cette « face cachée » (le socio-juridique), qui nous paraît cependant de plus en plus présente et effective aujourd'hui.

[11] La CTMSP (Classification par types en milieu de soins et services prolongés) est un ensemble de formulaires d'évaluation de l'autonomie des personnes dites en « perte d'autonomie ». Complétée en deux heures environ par des infirmières et des travailleuses sociales, elle est censée assurer une évaluation uniforme des bénéficiaires afin de permettre à une équipe multidisciplinaire de déterminer les services requis et à un comité d'orientation d'assurer l'admission « du bon bénéficiaire dans les bonnes ressources ou le bon programme au bon moment ».

[12] « Que l'expérience du travail soit douloureuse, pesante ou captivante, elle dévoile toujours un comportement forcé, suscité par le besoin, défini par des règles ou des directives, assujetti à des normes » (Pierre Rolle, *Bilan de la sociologie du travail*, tome I, *Travail et salariat*, Presses universitaires de Grenoble, 1988, p. 7).